

Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Janvier 2019

numéro

69



Edito

Au revoir 2018 et sa fin d'année agitée avec les gilets jaunes. Ayons une pensée pour les 10 morts et leurs familles, qu'auront engendré les barrages.

Pour notre filière aussi 2018 aura été agitée. Les **attaques des végétariens et des antispécistes de tout poil contre notre métier**, nous mettant au rang d'assassins et de criminels, n'auront cessé de prendre de l'ampleur, d'envahir les médias et les réseaux sociaux avec en point d'orgue l'**incendie d'un abattoir** en France, les établissements GESLER, qui d'ailleurs est **un de nos clients importants**.

Pour 2019 nous serons en attente d'une réaction forte des pouvoirs publics et de la justice envers ces anti-viande que l'on ne peut laisser impunément agir de la sorte.

De son côté, la filière viande dans son ensemble au sein de l'INTERBEV a décidé d'**agir**. D'abord, tout au long de l'année 2018 par des communiqués de presse et des courriers à nos gouvernants afin de **dénoncer ces actes**, puis par des **actions de sensibilisation** à nos métiers, nobles métiers. Pour 2019, une **grande campagne de communication** à destination des consommateurs a été réalisée. Cette grande campagne sortira en février 2019 au moment du salon de l'agriculture à Paris et devrait inonder les médias.

Bonne et heureuse année à tous.

Lionel LAURENT
Dirigeant Groupe

Comité de rédaction :
Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF
Lionel LAURENT - Marc PETRY
Sylvie RICHARD - Louise WEITEN

Conception graphique :
Julie GONZALEZ

Impression :
Prim Service - Metz (57)
SLV est imprimé en 550 exemplaires

Dans ce numéro...
Actu filière Dispositif TSF
Métier Groupe
Santé & Sécurité Actu sociétés
Parc auto Site de Production RGD
Actions sociales Concours de Noël
Projet Groupe Heureux événements
Espace détente Quart d'heure sécurité

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

Viande : éleveurs et industriels du Massif Central créent une marque basée sur l'herbe

Éleveurs et industriels de la viande de 22 départements du Massif Central ont annoncé le lancement d'une marque commune de viande, 1886, qui se veut **environnementale et équitable**.

De la taille de l'Irlande, le Massif Central, qui héberge **plus d'un tiers du cheptel bovin français destiné au marché de la viande**, a réuni autour de cette initiative 5 coopératives, 3 industriels privés et 1 groupement de producteurs, a indiqué à l'AFP Bruno Dufayet, président de la Fédération Nationale Bovine (FNB). La fédération a mené plusieurs années de discussion avec des associations environnementales et de défense du bien-être animal autour de **l'amélioration de l'élevage**.

« Nous avons voulu prendre en compte les attentes de la société et des consommateurs, issues des États généraux de l'alimentation, et faire en sorte qu'**éleveurs et transformateurs soient justement rémunérés** », a-t-il ajouté. Le nom de la marque, 1886, correspond à l'altitude du Puy de Sancy, point culminant du Massif Central, et haut lieu de pâturage herbager. « Le marché de la viande vit des moments compliqués », a commenté Hervé Puygrenier, dirigeant d'abattoir spécialisé dans la viande maturée, « c'est une obligation pour nous de répondre aux angoisses du consommateur ». « Plus de 10.000 éleveurs du Massif Central, première prairie d'Europe, sont potentiellement concernés par le projet », estime Patrick Bénézit, président de la FRSEA Massif Central, qui

s'est inspiré d'une démarche collective similaire « origine green », lancée par les éleveurs irlandais pour valoriser leur propre système herbager.

Le cahier des charges des côtes de boeuf ou burgers 1886 prévoit que les éleveurs aient **au moins 70% de prairie, qu'ils n'exploitent pas plus de 100 animaux par humain installé sur l'exploitation, que l'alimentation se fasse sans supplément OGM, et que le pâturage des animaux soit obligatoire**. « Nous sommes partis de panels de consommateurs sondés à Paris, Lyon, Toulouse et Nantes, pour établir notre positionnement » explique Bruno Dufayet, une démarche qui s'inspire de celle de la première marque équitable française « C'est qui

le patron ». À terme, un label environnemental pourrait aussi être recherché. « 1886 a vocation à s'ouvrir à tous les produits de la région, on pourrait imaginer un lait ou une crème 1886 », précise Tony Cornelissen, président du service interdépartemental pour l'animation du Massif Central (Sidam).

La marque devrait être disponible dans les bacs ou les restaurants début 2019.

Source : Le Figaro & AFP



Formation d'excellence à la CMA de Moselle

Un pôle d'excellence dédié aux métiers de la boucherie-charcuterie a été construit à Metz. Un nouveau bâtiment de 2 600 m² qui répond à toutes les exigences du métier.

L'ensemble de l'établissement est prévu pour la formation du métier de boucher. Sol carrelé, absence d'angles pour répondre aux critères de nettoyage obligatoire, tout est prévu. Une coursive permet aussi aux visiteurs d'observer les travaux des apprentis. Il y a même une salle de sport de 200 m².

Tout est fait pour que les jeunes apprentis soient formés dans les meilleures



conditions possibles.

Mais l'idée du pôle, c'est aussi de faire venir les apprentis de niveaux bac professionnel et brevet de maîtrise (niveaux 3 et 4), pour qu'ils puissent achever leur formation.

Un investissement non négligeable pour la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (6M€) mais qui contribuera sans aucun doute à **redonner au métier ses lettres de noblesse**.

Quels métiers dans le Groupe ?



RÉFÉRENT SÉCURITÉ

Francis DROZAK

Francis DROZAK intervient sur les sites de TRADEVIA et SODES depuis le 18/09/17 en qualité de Référent Sécurité.

Définition du poste de référent sécurité :

Le Référent Santé, Sécurité et Prévention au Travail assure une démarche d'évaluation et de prévention des risques professionnels pour la santé en réalisant des diagnostics, en élaborant des plans d'actions de prévention et en réalisant un suivi de la mise en œuvre de ces actions. Sa mission étant transversale, il s'efforce d'harmoniser la politique de prévention sur l'ensemble des sites.

Activités principales :

- Il établit des diagnostics sur les risques professionnels ;
- Il participe à l'élaboration du DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) ;
- Il participe à la rédaction du plan de prévention et à sa mise en œuvre ;
- Il participe à la rédaction des consignes de sécurité ;
- Il élabore et met en œuvre des actions de prévention des risques professionnels ;
- Il suit les plans d'actions et participe au suivi des indicateurs et à l'établissement des tableaux de bord ;
- Il contribue aux actions de communication, de sensibilisation et/ou de formation en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels ;
- Il peut participer aux réunions et groupes de travail sur le thème de la prévention des risques professionnels (organisée en interne ou par la Caisse Nationale) ;
- Il participe à l'analyse des Accidents de Travail.

Connaissances :

L'emploi nécessite une connaissance des différents métiers de l'entreprise et des conditions de travail, des différents outils de production et des règles d'hygiène et de sécurité.

Savoir-faire :

- Il doit savoir analyser les risques a priori et a posteriori ;
- Il doit développer une communication préventive au quotidien ;
- Il a une approche globale de l'entreprise ;
- Il assure la remontée et l'échange d'informations avec la direction de l'entreprise ;
- Il contribue à l'image de l'entreprise auprès des clients et de tout intervenant extérieur.

Sécurité & Santé au Travail

Le quart d'heure « SECURITE »

Vous connaissez peut-être le quart d'heure sécurité, sous ce nom, ou sous d'autres formes : réunion de sensibilisation, causerie, minute sécurité...

Le but de ces petites « réunions » est de **communiquer un message clair et simple**, contenant exclusivement des informations relatives à la Sécurité & la Santé au Travail. Le message ainsi transmis sera le même sur l'ensemble des différents sites de production.

Ce quart d'heure Sécurité permet de **rassembler nos différents collaborateurs et de leur rappeler les règles en vigueur au sein de notre Groupe** dans les domaines suivants : Sécurité & Santé au Travail, Hygiène Alimentaire, qualité de travail...

Ces moments privilégiés s'inscrivent évidemment dans un projet global de **maîtrise et de prévention des risques**. En développant ces quarts d'heure Sécurité, nous souhaitons améliorer notre Politique Sécurité & Santé au Travail, et par le même biais, renforcer l'appartenance de nos collaborateurs à un même

Groupe, **créer une culture Sécurité et plus généralement une culture d'Entreprise**.

Ces moments de communication, que nous voulons mettre en place de manière plus régulière, sont importants et traitent de thématiques très concrètes : gestuelle lors de certaines opérations, rappel sur le port des EPI, sensibilisation aux bonnes pratiques en matière d'hygiène alimentaire, focus sur un risque identifié en particulier...



Le Service Sécurité va proposer un support de communication aux différents Responsables de Site et Chefs d'Equipe afin qu'ils puissent s'en inspirer pour animer ces quarts d'heure Sécurité. Le Service Sécurité sera également amené à animer ces quarts d'heure sécurité.

Stop aux mauvais réflexes !

Dans nos métiers, nous rencontrons certaines situations dans lesquelles les mauvais réflexes peuvent représenter un **réel risque** pour la santé et la sécurité de nos collaborateurs.

Parmi ces réflexes ou mauvaises habitudes, nous pouvons citer pêle-mêle le fait de vouloir rattraper un couteau alors qu'il tombe, le fait de ne pas lâcher un couteau pour effectuer une autre tâche que la découpe proprement dite (pour une opération de manutention par exemple), l'utilisation d'un couteau pour saisir une pièce de viande...

Autant de gestes qui créent des situations à risque et peuvent conduire à un accident de travail.

Alors, stoppons ces mauvaises pratiques, et optons pour une **gestuelle adaptée et sûre**, et ayons le REFLEXE SECURITE !



Marc
00 33 6 80 46 96 06
securite@groupe-peace.com



Cyril GRAFF

Administrateur Délégué INTERMEAT Services
Administrateur Délégué VPS

Le mot SÉCURITÉ de la Direction Groupe

Qu'en est-il 20 ans après ?

Cela fait presque 20 ans que nous avons mis en place notre politique sécurité. La filière viande restant toujours de 2 à 3 fois plus exposée aux risques d'accidents du travail que la moyenne nationale des autres activités. L'abattage et la découpe présentent les risques les plus élevés : 62 accidents avec arrêt pour 1 000 salariés en 2017 (contre 28 en moyenne). La filière étant aussi, je pense, de plus en plus confrontée à des problèmes de **turnover**, d'absentéisme, d'usure mécanique anticipée...

Plusieurs risques demeurent et ont été identifiés au sein de notre Groupe dès 1999, risques pour lesquels nous avons

mis en place une politique sécurité forte :

- Risques liés aux **manutentions** des quartiers et **carcasses** (abattoirs, grossistes, grande distribution, transporteurs et bouchers détaillants). Les manutentions peuvent occasionner déchirures musculaires, **lombalgies**, hernies discales... et générer à moyen ou long terme des TMS.

Les poids portés à dos d'homme, les distances parcourues, les obstacles rencontrés et la répétitivité des ports de charges sont les principaux facteurs de risques.

- Risques de **troubles musculosquelettiques** liés au **port de charges lourdes** ou au port répété de charges légères, aux **gestes répétitifs**, aux positions articulaires extrêmes et à d'autres facteurs comme le **travail au froid**.

- Glissades et **chutes de plain-pied** (20 % des accidents avec arrêt de la filière) favorisées par la présence de déchets et de liquides (eau, gras, sang...) au sol, des revêtements de sols glissants ou usés...

- Risques liés aux machines et équipements de travail (machines à trancher, scies...) à

l'origine d'accidents graves (amputations, coupures, écrasements), lors des activités de production, de nettoyage et de maintenance.

- Risque routier.

- Risque chimique lié au contact avec des produits de **nettoyage** et de désinfection notamment.

- Risque biologique dû à la présence d'animaux pouvant transmettre à l'homme certaines infections (zoonoses).

Aussi vous pouvez apprécier au quotidien dans les ateliers ou sur nos différents supports de communication combien la sécurité et la santé au travail ont toujours fait partie de nos principales préoccupations. J'espère que vous en êtes conscients et que vous êtes fiers des résultats que nous affichons années après années. En tout cas moi, j'en suis fier. J'incite tous les acteurs que vous êtes à poursuivre les efforts, redoubler de vigilance et augmenter les actes de prévention.

Je vous souhaite une très belle année 2019, portez-vous bien et prenez soin de vous et de votre famille.

Trimestre 4 - 2018

(au 31 décembre 2018)

Commentaires par société

• SODES

Les résultats de 2018 sont **revenus dans une tendance plus en rapport avec les effectifs de la société**, avec un total de 2 accidents du travail déclarés. Les actions de prévention devront être maintenues et même accentuées en 2019 afin de confirmer cette tendance dès les premiers mois de l'année.

• TRADEVIA

Les résultats de 2018 sont **en nette amélioration par rapport à 2017** avec 7 AT déclarés contre 9 l'an dernier, mais c'est surtout **une baisse au niveau de la gravité des accidents** que nous constatons. Néanmoins, les efforts doivent se poursuivre afin de réduire les différentes situations à risque. Nous encourageons l'ensemble des collaborateurs à s'améliorer encore et toujours en matière de Sécurité & Santé au Travail !

• VPS

Avec 3 accidents de travail déclarés, VPS assure une **certaine stabilité** dans ses résultats, mais les situations à risque demeurent nombreuses, et la vigilance devra être renforcée pour maîtriser ces différents risques. Nous encourageons l'ensemble des collaborateurs de la société VPS à poursuivre dans cette voie, et à continuer de s'approprier pleinement la politique Sécurité & Santé au Travail de notre Groupe !



• INTERMEAT

INTERMEAT Services, en déclarant 8 accidents de travail en 2018, **revient à un niveau qu'elle a connu par le passé**. Mais ces résultats peuvent encore être améliorés par la maîtrise des actions de prévention prévues dans notre politique Sécurité & Santé au Travail : meilleure gestuelle, élimination des « mauvais réflexes »... Une tendance positive se dégage de cette année 2018, tendance qu'il faudra confirmer en 2019 !

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06

Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84

Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98

securite@groupe-peace.com

Merci de votre participation.



Nous l'évoquions dans la précédente Sur Le Vif, notre projet Groupe pour les années 2018 à 2021 porte sur **3 piliers : la sécurité, le recrutement et la formation.**

La sécurité :

Le point « sécurité » se décompose en 3 axes :

- La protection,
- La formation,
- La prévention (active).

En 2018, le Service Sécurité a déjà concentré ses actions sur les 3 points ci-dessus, en agissant via des leviers existants, **tout en les renforçant et en les systématisant** : port des EPI, diffusion des consignes Sécurité & Santé au Travail (notamment via notre livret H&S), habilitation systématique de tout opérateur intervenant sur machine...

Les actions futures (2019-2020) seront détaillées dans nos différents plans d'actions Sécurité & Santé au Travail, et présentées à tous les acteurs de la prévention.

Le recrutement :

Lors de notre réunion à Namur avec les Responsables de Site, nous avons travaillé sur de nouvelles techniques nous permettant d'**envisager le recrutement autrement.**

Travaillant sous forme de brainstorming par groupes de 4 collaborateurs, nous avons permis à chacun de prendre la parole sur un sujet préparé. 4 thèmes étaient alors définis. Il s'agissait de la sécurité, de l'aspect organisationnel ; à savoir la gestion des logements, de la formation de notre main-d'œuvre et du recrutement.

Sur la question du recrutement, 4 personnes devaient étudier l'affirmation suivante en comité restreint : « Nous sommes certains que si nous n'arrivons plus à recruter, nous ne pourrions plus progresser et développer les sociétés du Groupe. Et qui ne progresse pas, régresse irrémédiablement ». Puis, nous avons débattu collectivement sur cette problématique.

Les idées suivantes en sont ressorties. Tout d'abord, de manière unanime, nous avons abordé la question en indiquant que **le recrutement devait être au centre des préoccupations** de chacun et ne pas être seulement, l'une des missions des Responsables de Site.

Une des techniques qui fonctionnent le mieux est le **bouche à oreille**. En effet, qui de mieux placé que la personne qui effectue ce métier peut parler du métier de boucher industriel ? Mais aujourd'hui, nous nous apercevons que **cette voie de recrutement doit être renforcée par d'autres techniques.**

Une autre façon de faire connaître le Groupe et le métier, aujourd'hui en pénurie est de **développer les forums emploi** destinés aux métiers manuels. Récemment, Christian NOWAKOWSKI, Responsable Technique et Commercial INTERMEAT et Louise WEITEN, Responsable RH et Paie INTERMEAT et VPS, ont participé à une journée de recrutement à Lille. Ils se sont alors rendus compte que le métier était trop méconnu du grand public.

Nous avons décidé de **renouveler cette expérience** et chassons les forums emplois qui pourraient accueillir notre profession et nous permettre de nous développer. Enfin, nous avons envisagé de **développer les relations avec les écoles**, notamment sur la Belgique frontalière, en nous rendant directement auprès du jeune public, afin de lui faire découvrir les facettes de nos métiers et, peut-être, attirer certains nouveaux talents.

C'est en travaillant en étroite collaboration avec vous que notre développement sera possible. Nous comptons sur vous tous !

La formation :

Le **dispositif TSF** (Transfert de Savoir Faire) entre pleinement dans le cadre du projet Groupe 2018 / 2021. Nous vous invitons à consulter la page « Branche viande France » pour plus de renseignements quant à cette démarche.



Félicitations à Vincent LASSELIN qui a fêté ses **20 ans d'ancienneté au sein de la société VPS** le 23 novembre 2018.

Nous tenons à souligner la fidélité et la grande implication de Monsieur LASSELIN dans ses missions de Responsable de Site.

Actions sociales

Départ en retraite



Le 28 septembre 2018 Bernard BURET a pris une retraite bien méritée. Bernard était **le plus ancien du Groupe**. Nous nous sommes connus en 1980. Bernard était salarié de la société SEB à Saint-Dizier et moi j'étais chef de chantier pour une société de désossage jusqu'en 1983, année où j'ai démarré à mon compte ce qui est devenu aujourd'hui le Groupe P.E.A.C.E.

En 1984, Bernard nous a rejoint en tant qu'artisan désosseur. Puis en 1987, il est passé salarié au sein de la société TRADEVIA. Il a, tout au long de ces 34 années et selon les besoins du Groupe, changé plusieurs fois de société pour terminer sa carrière de nouveau sur TRADEVIA. Ainsi, Bernard était **connu de beaucoup de monde** dans le métier pour y avoir passé 34 années au cours desquelles il a travaillé sur de nombreux sites. **Bernard était apprécié non seulement pour ses compétences et sa conscience professionnelle, mais aussi pour ses qualités humaines.**

C'est pourquoi, il n'était pas question de le laisser partir sans passer un agréable moment en sa compagnie ainsi que de son épouse Françoise (que j'ai également connu à la SEB à Saint-Dizier). Après un apéritif dans les bureaux de TRADEVIA, cela a continué au restaurant autour d'un repas bien sympathique avec le personnel administratif.

Je m'associe à tous pour souhaiter à Bernard une **retraite heureuse et tout le bonheur possible** entouré de Françoise, de leurs enfants et petits-enfants.

Lionel LAURENT

Colis de Noël



Les colis de Noël 2018 ont été largement placés sous le signe de la **gourmandise** ! Sucré ou salé, petits et grands, il y en a eu pour tous les goûts.

Un grand merci à nos équipes qui les ont distribués sur les différents sites.

CPPT IS / VPS

Les membres des CPPT INTERMEAT Services et VPS se sont réunis le 17 octobre dernier autour des thématiques suivantes :

- Bilan des AT pour l'année 2018 en cours,
- Plan d'actions 2018,
- Validation du contenu du nouveau livret Hygiène & Sécurité.



La prochaine réunion des membres des CPPT est prévue en début d'année 2019 afin de faire le **bilan de l'année 2018**, et de **programmer les actions à mettre en place pour 2019**.

Dispositif TSF (Transfert de Savoir Faire)

2 réunions de travail se sont tenues les 14 septembre et 23 novembre 2018 afin d'entamer une réflexion sur nos méthodes de **transmission des savoir-faire et des compétences**. Cette démarche, encouragée et financée par OPCALIM, est menée en collaboration avec l'organisme de formation L'Eclosioir.

Ce travail a plusieurs objectifs :

- Pour l'entreprise : mettre en place un processus de suivi afin d'**identifier les compétences-clés** et d'**assurer leur transfert** en vue de **pérenniser l'entreprise** et de **fidéliser ses collaborateurs** ;
- Pour les futurs « tuteurs » : permettre une **évolution professionnelle** en reconnaissant leur capacité à transmettre, en leur permettant d'accéder à de **nouvelles missions** et en **valorisant leur expertise** ;
- Pour les futurs « tutorés » : accéder à une meilleure et/ou **plus grande variété de tâches** et **améliorer leurs conditions de travail**.

Notre réflexion nous a menés à envisager un travail sur le **processus d'accueil et d'intégration des nouveaux collaborateurs**. Cette démarche devrait être présentée lors du séminaire de mars 2019.



Qualité de vie au travail : bien séparer vie privée et vie professionnelle !

En ce début d'année, nous tenons à vous rappeler que pour être bien dans votre vie personnelle et efficace dans votre métier, il faut **bien séparer ces 2 univers** et mettre des frontières tant géographiques qu'au niveau des horaires. Quand vous êtes au travail, consacrez-vous-y totalement et ensuite profitez de la vie et prenez soin de vous avec 3 petits conseils : prenez le temps de bien dormir, mangez sainement et pratiquez une activité physique.

Congés payés

Nous vous rappelons que la période de référence pour le congé principal est fixée du 1er mai 2019 au 31 octobre 2019.
Les demandes de congés devront être effectuées avant le 15 février 2019.

Les **critères de priorité** pour fixer l'ordre des départs en congés sont les suivants :

- Personne en couple avec enfant(s) scolarisé(s) dont le conjoint travaille ;
- Personne en couple avec enfant(s) scolarisé(s) dont le conjoint ne travaille pas ;
- Personne seule avec enfant(s) scolarisé(s) ;
- Personne en couple sans enfant ou avec enfant(s) non scolarisé(s) ;
- Célibataire sans enfant.

L'ordre des départs en congés doit être finalisé 2 mois avant le début de la période légale, soit le 28 février 2019.

Bulletin de paie : nouveau modèle pour 2019

Avec la mise en place officielle du prélèvement à la source au 1er janvier 2019, vous avez encore reçu un nouveau bulletin de paie avec un salaire net diminué du montant que vous devez à l'administration fiscale.

Nous vous rappelons que **nous ne faisons qu'appliquer un taux transmis par les services des impôts** et que le montant que nous prélevons sur votre bulletin de paie est reversé directement au FISC.

Branche viande Bénélux INTERMEAT - VPS

Nouvelles recrues

En cette fin d'année, nous avons accueilli 2 nouvelles salariées au sein des bureaux administratifs à Dudelange.



Aurélie LANG (à gauche) et
Roxane STOLL (à droite).

Depuis le 15 octobre 2018, **Aurélie LANG a rejoint l'équipe comptable d'INTERMEAT Services**. Elle assure le remplacement du congé maternité d'Isabelle DUSSUD.

Forte d'une expérience professionnelle de plus de 8 ans dans le domaine de la comptabilité, Aurélie endosse le rôle de Responsable comptable, assistée par Nora AISSANI.

Arrivée le 5 novembre 2018 au sein du département RH, Roxane STOLL assure le remplacement du congé maternité de Natalia BUBIENKO. Roxane a travaillé pendant près de 7 ans au sein de pôles ressources humaines sur la Belgique et le Luxembourg. Elle sera votre interlocutrice pour toutes les questions portant notamment sur la paie.

Nous leur souhaitons la bienvenue et une belle réussite dans l'exercice de leurs nouvelles fonctions.

Règlement Général européen sur la Protection des Données Personnelles

Le service Ressources Humaines des sociétés INTERMEAT Services et VPS vous a fait parvenir un courrier relatif au nouveau Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles.

Ce courrier **vous informe sur la manière dont sont collectées vos données personnelles au sein du Groupe PEACE**.

Pour résumer, les données collectées ont pour but d'**assurer la gestion administrative, la gestion de la paie, la mise à disposition d'outils informatiques, l'organisation du travail, ainsi que la gestion de votre carrière**.

Les informations recueillies sont nécessaires aux différentes déclarations obligatoires. Elles peuvent également être transmises aux instances représentatives du personnel, aux sous-traitants, ainsi qu'aux membres dirigeants du site sur lequel vous intervenez.

Conformément aux dispositions en vigueur (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), **vous disposez d'un droit d'information, de portabilité, d'accès, de vérification, de rectification, de suppression, de limitation du traitement et d'opposition pour motif légitime aux données qui vous concernent**.

Vous pouvez, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, les exercer en envoyant un mail à l'adresse rgpd@groupe-peace.com ou en écrivant à l'adresse du siège de la société : 2, rue Jean Jaurès B.P 120 L-3402 DUDELANGE.

Questionnaire pour le calcul de l'impôt en Belgique 2019

Début-décembre, les services administratifs vous ont envoyé comme chaque année, le questionnaire relatif à l'impôt en Belgique.

Nous attirons votre attention sur l'importance de bien remplir et nous retourner ce document, accompagné des justificatifs demandés (en cas de changement de situation).

Ces données nous sont nécessaires pour calculer au plus juste le montant de votre retenue d'impôt mensuelle en Belgique.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires au : +352 52 30 37.

Dématérialisation des fiches de salaire belges

La Direction a décidé d'entamer la procédure de **dématérialisation des fiches de salaire**. A partir du 1er janvier 2019, nous souhaitons que l'envoi des fiches de salaire s'effectue par voie électronique.

En fin d'année, vous avez reçu un document vous demandant de nous **confirmer votre accord** quant à la réception par mail des fiches de salaire et autres éléments (exemple : fiche fiscale).

Dès lors, nous demandons à tous ceux qui n'ont pas encore complété le document, de nous le renvoyer par mail via l'adresse suivante : contact@groupe-peace.com ou par voie postale : 2, rue Jean Jaurès B.P 120 L-3402 DUDELANGE.

Un nouveau journal lumineux à Ennery

C'est au coeur de la ville, sur la place de la Mairie, que nous avons installé le **nouveau journal lumineux d'Ennery (57)**, un format carré de 2,56m² de surface d'affichage, en double face. Ce tout dernier équipement est venu remplacer un panneau multilignes que nous avons installé en 2007, et complète ainsi le **nouveau dispositif de communication** amorcé l'an dernier par la commune avec la mise en place d'un **premier journal lumineux full graphic et full color** dans la zone d'activité.



Retrouvez toute l'actualité CESATEC sur www.cesatec.fr

Parc Auto

Rappel sécurité

Une consommation occasionnelle ou répétée d'alcool ou de drogue peut mettre en danger la santé et la sécurité des salariés et être à l'origine d'accidents du travail, que ce soit sur le site de production ou sur le trajet domicile/travail.

L'attention se focalise souvent sur les consommateurs excessifs ou les personnes dépendantes. Pourtant, c'est **dès les premières doses consommées que des risques peuvent survenir** en terme de sécurité.

En effet, même en faible quantité, la consommation de drogue ou d'alcool peut entraîner perte de vigilance, somnolence, perte de l'équilibre, conscience amoindrie des dangers, troubles de la vision... et provoquer des **accidents**.



Nous vous rappelons que, comme le prévoient nos Règlement Intérieur et Règlement de Travail, **la conduite d'un véhicule mis à disposition par le Groupe sous l'emprise de l'alcool ou de drogue peut être sanctionnée d'un avertissement à un licenciement pour faute grave.**

A noter également qu'en cas d'accident de la route, des **poursuites** peuvent être engagées par l'assureur.

Nous vous rappelons aussi que vous ne devez prendre **aucun passager étranger au Groupe** dans le véhicule mis à votre disposition.



Rudi GEORGES
00 352 691 166 502
rgeorges@groupe-peace.com



Benoît LANNON
00 352 691 266 504
blannon@groupe-peace.com

Heureux événements



■ Carnet rose

- Ethan DUPONT est né le 3 octobre 2018,
- Néïla PENAUD est née le 8 octobre 2018,
- Nino DUJARDIN est né le 29 octobre 2018,
- Aaron BLICQ est né le 11 novembre 2018.

Bienvenue aux bébés et toutes nos félicitations aux heureux parents !

■ Carnet blanc

- Aurore HERMANT et Jean-Philippe JASPART se sont dit « Oui » le 6 octobre 2018.

Tous nos voeux de bonheur aux jeunes mariés !

Site de Production

TRADEVIA

Notre client :



SODIPORC
(Angoulême - France)

Notre équipe :



Responsable : Philippe FLEURY

Effectif moyen : 4 / 5 personnes

Type de production : Découpe de porcs, désossage de jambons, d'épaules et de filets de porcs

Volume hebdomadaire : 1 000 porcs

Concours de Noël

Le gagnant du week-end en famille est :



Lyana LAGNEAU (VPS)

Félicitations Lyana, et merci à tous pour votre participation !

La rédaction vous souhaite une très belle année 2019 !